



Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 084-218401065-20240603-AP_2024_009-AI

Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES (84290)

Arrêté n° 2024-009 GM

Arrêté de délégation de fonctions et de signatures à Madame Dominique FICTY, 1^{ère} adjointe au Maire

Le Maire de la Commune de Sainte-Cécile-les-Vignes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 23 mai 2020,

Vu l'arrêté n°2020-0029 GM du 05 août 2020 portant délégation de fonctions et de signatures à Madame Dominique FICTY, 1^{ère} adjointe,

Considérant le désengagement de Monsieur David VALLEE, 6^{ème} adjoint ;

Considérant que, pour le bon fonctionnement des services, il convient de compléter les délégations accordées à Madame Dominique FICTY, 1^{ère} adjointe ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2020-0029 GM du 05 août 2020 portant délégation de fonctions et de signatures à Madame Dominique FICTY, 1^{ère} adjointe, est abrogé.

ARTICLE 2 : Madame Dominique FICTY, 1^{ère} adjointe, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants : affaires sociales, patrimoine historique, tourisme, festivités. A ces titres, elle remplira les fonctions suivantes :

- Toutes les attributions relatives à la conduite des affaires sociales de la commune, à savoir les aides aux familles, les services aux personnes âgées.
- Patrimoine historique : la gestion, la coordination, le suivi des travaux à réaliser, la mise en place des activités.
- Développement du tourisme et des festivités.
- L'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes.
- Suivi et mise en place de toutes les manifestations du village.
- Suivi et animation des relations avec les commerces, viticulteurs et artisans du village.
- Suivi et gestion des problèmes et conflits qui pourraient intervenir dans ce domaine.
- Suivi et animation des relations avec les associations notamment pour les subventions et leurs besoins.
- Développement économique en relation avec la Communauté de Communes « Aigues Ouvèze en Provence ».

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

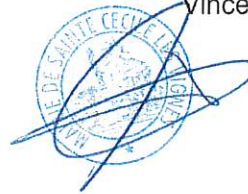
ID : 084-218401065-20240603-AP_2024_009-AI

ARTICLE 3 : Cette délégation entraîne la délégation de signatures des documents relatifs aux compétences ci-dessus désignées.

ARTICLE 4 : Le Maire, le Directeur Général des services et le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée. Le présent arrêté sera transmis en préfecture.

Fait à Sainte-Cécile-les-Vignes, le 03 juin 2024

Le Maire,
Vincent FAURE



Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif ou par « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Notifié le : 03/06/2024

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over the text 'Notifié le : 03/06/2024'.